

## DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La Municipalité de la commune de Cossonay,

agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 23 avril 2012, le Conseil communal a décidé :

- D'autoriser la Municipalité à faire exécuter les travaux relatifs à l'extension du centre de tri des déchets situé sur la parcelle communale No 205, à la route de La Sarraz 14. A financer les travaux devisés à Fr. 634'000.- TTC, subside cantonal non déduit, par un emprunt auprès d'un établissement financier, ou par les liquidités courantes de la Bourse communale. A porter la valeur de ces travaux à l'actif du bilan et l'amortir sur une période de 30 ans au plus.
- D'autoriser la Municipalité à exécuter la réfection complète du chemin du Sau, y compris l'éclairage public, depuis le chemin du Passoir jusqu'au chemin de la Jonchère, tronçon dans lequel est comprise la zone de chantier délimitée dans le préavis No 14/2011. A financer les travaux devisés à Fr. 97'000.- TTC par un emprunt auprès d'un établissement financier, ou par les liquidités courantes de la Bourse communale. A porter la valeur de ces travaux à l'actif du bilan et l'amortir sur une période de 30 ans au plus.

**Ces décisions sont susceptibles de référendum dans les 20 jours qui suivent le présent affichage (art. 107 al. 3 LEDP). Les électeurs peuvent consulter les éléments de ces décisions au greffe municipal durant le même délai.**

Cossonay, le 25 avril 2012

LA MUNICIPALITE